



N° 026 / 2024

## COMMUNE de CHÂTENOIS-les-FORGES

### ARRETE DE VOIRIE PORTANT ALIGNEMENT

Le Maire de la commune de Châtenois-les-Forges,

Vu la demande en date du 26 mars 2024 par laquelle le Cabinet Jean-Christophe CLERGET demeurant « 29 faubourg de Montbéliard – 90012 BELFORT cédex », demande l'alignement des parcelles cadastrées section AM 59 et 376, situées « avenue des Forges et rue du Commandant Prince » à Châtenois-les-Forges,

Vu le Code général des propriétés des personnes publiques et notamment l'article L.3111-1 ;

Vu le Code de l'urbanisme notamment dans ses articles L.421-1 et suivants ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment les articles L.112-1 à L.112-8 et L.141-3 ;

Vu la conformation des lieux,

### ARRETE

#### **Article 1 - Alignement**

L'alignement de la voie susmentionnée au droit de la propriété du bénéficiaire est défini par la ligne matérialisant la limite fixée par le croquis matérialisant la limite de fait du domaine public annexé au présent arrêté.

#### **Article 2 – Responsabilité**

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

#### **Article 3 - Formalités d'urbanisme**

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le Code de l'urbanisme notamment dans ses articles L.421-1 et suivants.

Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

#### **Article 4 - Validité et renouvellement de l'arrêté**

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période. À défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.

**Article 5** - Conformément aux dispositions du décret n° 65-29 du 11 janvier 1965 modifié, le Maire de Châtenois-les-Forges certifie sous son autorité le caractère exécutoire de cet acte et informe l'intéressée qu'elle dispose d'un délai de 2 mois à compter de la notification pour le contester devant le Tribunal Administratif de BESANCON.

#### **Article 6 - Publication et affichage**

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Châtenois-les-Forges,

Fait à Châtenois-les-Forges, le 28 mars 2024

L'Adjoint à la voirie,



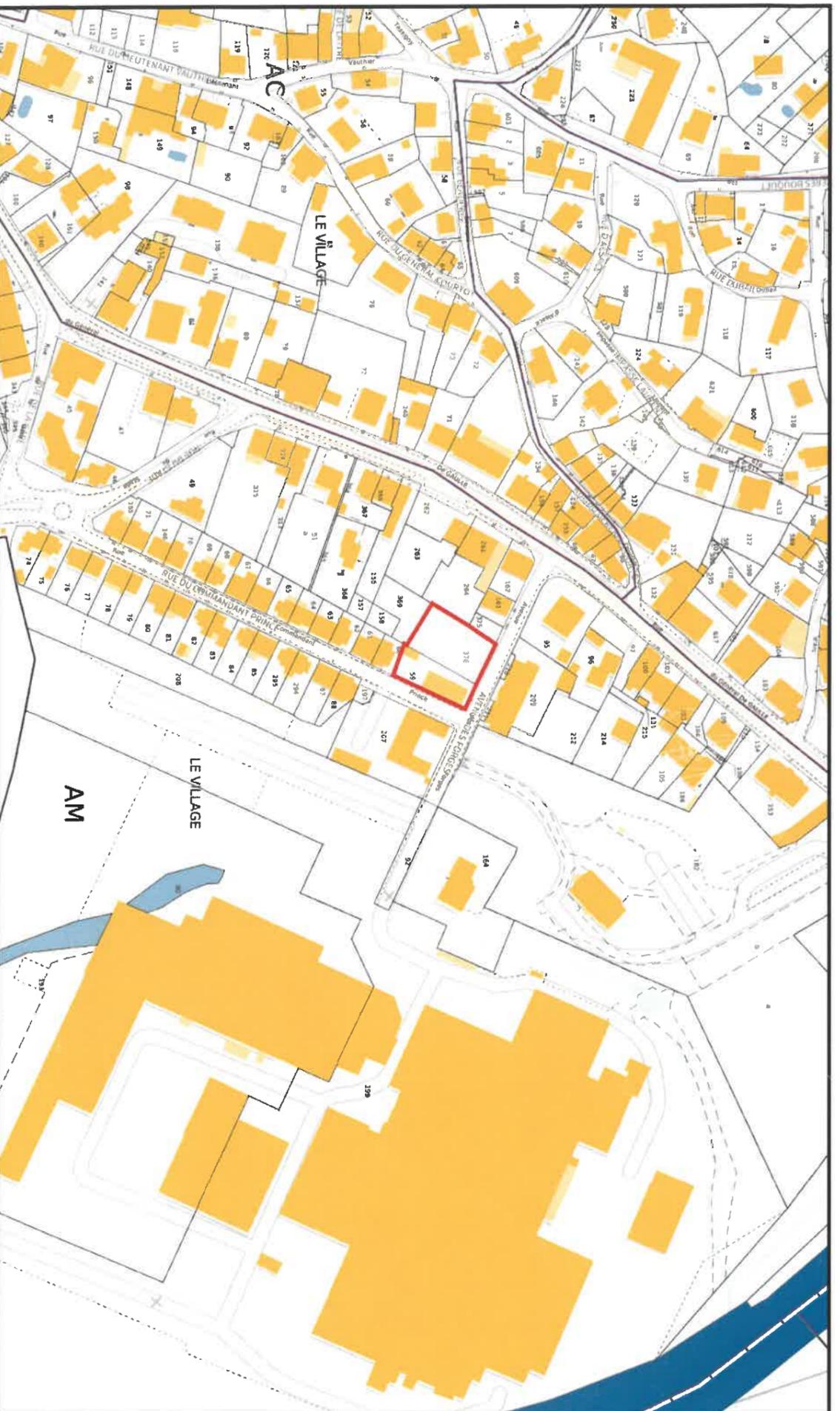
Lionel VAUTHIER

#### **Diffusion :**

- Le bénéficiaire pour attribution ;
- La commune de Châtenois-les-Forges pour affichage.

#### **Annexe :**

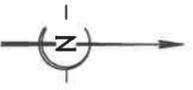
Plan des lieux avec définition de l'alignement



**Cabinet J.-C. CLERGÉ**  
Géomètre Expert Foncier D.P.L.G.  
21, Feubourg de Montbelliard CS 30001 - 90000 BELFORT  
Téléphone : 03.84.28.11.75 - Fax : 03.84.21.11.43

Commune de CHATENOIS LES FORGES  
Propriété de l'OPH Territoire de Belfort

**EXTRAIT CADASTRAL**  
(Section AM - Echelle : 1/1000)





Avenue des Forges

Rue du Commandant Prince



Département du TERRITOIRE DE BELFORT  
Commune de CHATENOIS LES FORGES - rue des Forges  
Section AM du cadastre - Parcelles n° 59 et 376  
**PLAN DES LIEUX pour alignement**

Echelle 1/200



Cabinet Jean-Christophe CIERGET - EI  
Inscrit à l'Ordre des Géomètres sous le n°5400  
Géomètre Expert Foncier D.P.L.G. - Master R.N.S.G.  
29, faubourg de Montbéliard CS 30001  
90012 BELFORT CEDEX  
Téléphone : 03.84.20.11.75 ; Télécopie : 03.84.22.11.43  
Internet Cabinet : cabinetcierget.fr

NOTA:  
Les coordonnées planimétriques ont été  
calculées dans le système de projection  
Lambert RGF 93 CC 48

LEGENDE :

Application graphique du parcelaire cadastral

N° de dossier	Mois	Année	Levé	Dessiné	Vérifié	
21	45/73	Mars	2024	C.M.A.V	C.M.	J.C.C.

REPRODUCTION RESERVEE